DGA Patrimoine, Espace Public et Architecture
Service Gestion du Domaine Public

domaine.public@agglo-ville.chartres.fr
02.37.88.44.93

Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public à l'occasion de travaux

La demande doit être formulée impérativement 10 jours minimum avant le début des travaux
Toute demande incomplète /non conforme / hors délai fera l'objet d'un rejet
Ce formulaire constitue une demande qui ne vaut en aucun cas une autorisation tacite

Nom ou raison sociale ..... Tél .....

Adresse .....
Code Postal**.....**VILLE ..... Mail .....

***Pour la facturation** : **Numéro de SIRET pour les entreprises .. ..**
(obligatoire)
Date de naissance pour les particuliers . . / . . / . . . .

* Client / bénéficiaire des travaux : ..... *Redevable : .....

***Localisation précise des travaux**
N° ..... Rue .....

***Date de réalisation des travaux** : **Du _ _ / _ _ / _ _ _ _ au _ _ / _ _ / _ _ _ _**

Tout dépassement ou modification de date devra faire l'objet d'une nouvelle demande.

***Nature de l'occupation :**

❑ Réservation du stationnement pour travaux ❑ Palissade de chantier ❑ Echafaudage ❑ nacelle ou grue Mobile ❑ Benne
Moyens techniques utilisés : ❑ 1 mini pelle ❑ 1 camion PL ❑ 1 camion benne ❑ 1 véhicule utilitaire
❑ autre préciser :.....

*Surface d'emprise au sol *(obligatoire)* : ..... m²

***Détail de l'implantation :**
❑ Sur trottoir ❑ Sur chaussée ❑ sur place de stationnement ❑ Autre (préciser) : .....

***Description précise des travaux** :
.....

.....

*** Autorisation d'urbanisme : OUI☐ NON ☐ Reprise à l'identique ☐ Secteur sauvegardé ☐**

N° _ _ 28 085 _ _ _ _ _ _ _ délivré le _ _ / _ _ / _ _ _ _

***Fournir obligatoirement un plan côté de l'implantation du chantier concernant l'emprise sur la voirie.**

Tarifs d'occupation du sol

0,49 € tarif d'occupation du domaine public pour la mise en place d'échafaudage ou benne ou nacelle par m² et par jour calendaire pendant la durée du délai imparti par l'autorisation (après dépassement de délai, le tarif est doublé).
0,60 € ou 0,35 € ou 0,23 € (suivant surface d'emprise au sol) tarif d'occupation du domaine public pour la mise en place de palissade de chantier par m² et par jour calendaire pendant la durée du délai imparti par l'autorisation (après dépassement de délai, le tarif est doublé).
0.70 € tarif d'occupation du domaine public pour réservation de stationnement ou stationnement en zone piétonne dans le cas de camion atelier par M² et par jour calendaire (le tarif est doublé pour les occupations non déclarées, le non-respect des délais de procédure et le non-respect des prescriptions de l'arrêté)
3 € tarif d'occupation du domaine public pour le stationnement sur la Butte des Charbonniers pour les artisans intervenant en zone piétonne par véhicule et par jour calendaire (Tarifs 2024)

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné,.....
- certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente demande, m'engage à respecter les prescriptions des services administratifs contenues dans l'arrêté de permission de stationnement, m'engage à payer les droits de voirie et les frais annexes tant que le domaine public ne sera pas en totalité libéré, m'engage à déposer ma demande 10 jours avant le début des travaux, avoir été informé que si mon occupation du domaine public engendre une perturbation de la circulation automobile et/ou piétonne et/ou stationnement, je dois effectuer une demande d'arrêté temporaire distincte. L'autorisation délivrée sera ensuite affichée sur site. L'absence de réponse vaudra refus de réalisation.

***Champs obligatoires** ***Date :** *Signature + cachet du demandeur : *Signature + cachet du redevable :